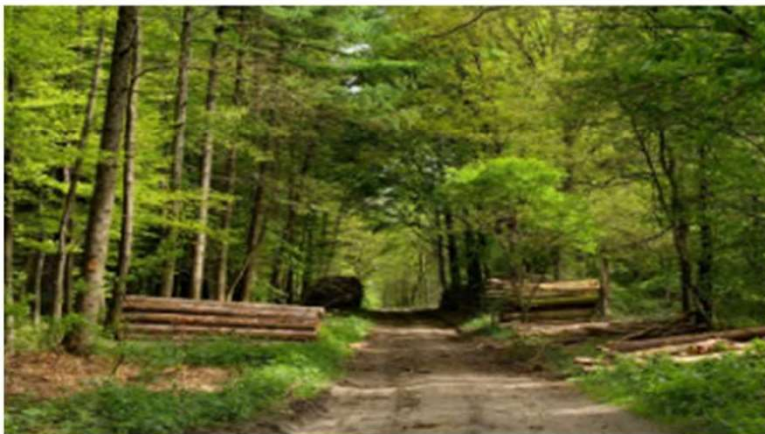




# Observatoire Territoires - Gibiers



Réunion de présentation de l'observatoire en Nouvelle Aquitaine de mars 2024



# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- **Article L425-4 du code de l'environnement** : L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L112-1, L121-1 à L121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code.
  - L112-1 du CF: « Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation » + liste des intérêts généraux de la forêt
  - L121-1 à L121-5 du CF: définition de la politique forestière
  - L. 122-1 du CF : Elaboration du programme régional de la forêt et du bois

# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- **Article L113-2 du Code Forestier (CRFB + Comité paritaire sur l'équilibre forêt-gibier)** : Un comité composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs est rattaché à la commission. Il établit, **en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, le bilan des dégâts de gibier recensés au cours de l'année écoulée.** Il adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres et après consultation des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage territorialement compétentes, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées. Si la majorité des deux tiers n'est pas atteinte, le programme d'actions est élaboré et arrêté par le représentant de l'Etat dans la région.

# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- **Article D113-13 (Principe du comité paritaire)** : Le comité mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 113-2 est chargé **d'élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique, après évaluation des dégâts de gibier réalisée en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage** mentionnée à l'article R. 421-29 du code de l'environnement. Il exerce ses attributions dans le cadre des orientations fixées par la commission régionale de la forêt et du bois. Il est également chargé de lui faire toute proposition pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rend compte de son évolution. Il est composé paritairement de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs. Il est présidé conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional. Il comprend, au maximum, vingt membres qui sont nommés par arrêté du préfet de région après avis du président du conseil régional. Leur mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

# Cadre réglementaire : équilibre forêt/gibier

- Composition du comité paritaire de Nouvelle Aquitaine
  - 7 représentants des chasseurs:
    - FRC Nouvelle Aquitaine
    - FDC 19 - 17 - 24 - 33 - 40 - 87
  - 7 représentants des forestiers
    - CNPF
    - ONF
    - URCOFOR
    - UCFF
    - SSSO - FRANSYLVA Limousin - Forestiers privés du Poitou Charente
  - 3 DDT(M) (unités en charge de la chasse) invitées pour leur qualité d'expert:
    - 19 - 33 - 86

# Equilibre forêt/gibier : remarques préalables

- **Pas de solution miracle notamment à court terme**
- Solutions :
  - L'affaire de tous : chasseurs **ET** forestiers
  - Sur long terme : **s'approprier les techniques et les adapter au territoire**
  - Basées sur l'anticipation et la prévention -> 3 leviers identifiés :
    - **Augmenter la capacité d'accueil du milieu** : Adaptation de la sylviculture (connaître son territoire, prédisposition de certains massifs aux dégâts) et de l'aménagements des massifs (accès, ...)
    - **En parallèle (ou au préalable en fonction de la densité de population), baisser les populations** : augmentation des plans de chasse // changement de perception de l'activité de la chasse
    - **Concentrer les efforts de prélèvement sur les zones en reconstitution** : communication des jeunes peuplements auprès des chasseurs
  - Réflexion menée à l'échelle de la population du grand gibier / en aucun cas à l'échelle de la propriété
  - Nécessité de dialogue forestiers / chasseurs : notamment lorsque l'avenir des peuplement est remis en cause par un taux de dégâts important => visites de terrain conjointe indispensable avant tout télé-signallement.

# Outils de suivi des dégâts : remarques préalables

- Ne règlera pas les problèmes
- Permet de dresser un état des lieux -> ne pas l'utiliser serait se priver d'une source de données
- Basés sur la volonté des acteurs à le faire fonctionner
- Outils d'échange / communication d'informations en toute transparence
- Données présentes : bases des discussions
  - Objectiver les données
  - Rester le plus factuel possible
- Nécessite une appropriation de l'outil
- Eviter de multiplier les observatoires / centraliser les données

# Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

3 outils majeurs au niveau national :

- Observatoire territoire gibier de Nouvelle Aquitaine
- Plateforme « Forêt – gibier » de la région Grand-Est (DRAAF GE / FRC GE)
- Plateforme nationale forêt – gibier de Fransylva et ses partenaires



DRAAF Nouvelle-Aquitaine / SeRFoB





# Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

## Observatoire territoires gibiers de la Nouvelle Aquitaine:

- **Développée en concertation entre les forestiers et les chasseurs**
- Financée par DRAAF
- Hébergée par le GIP ATGERI

## Plateforme « forêt-gibier » de la région Grand-Est

- **Développée en concertation entre les forestiers et les chasseurs**
- Financée par DRAAF Grand-Est + FRC Grand-Est
- Hébergée par l'IGN GE

## Plateforme nationale forêt-gibier

- Développée et financée par Fransylva et d'autres partenaires uniquement forestiers (CNPf-ONF-CoFor-Experts-UCFF)
- Avec la participation de France Bois Forêt
- Hébergée par le GIP ATGERI
- Ne s'applique pas en Nouvelle Aquitaine et dans le Grand EST
- Flux de données entre l'observatoire NA et la plateforme

# Observatoire Territoires-Gibiers

## Objectifs de l'outil

- Avoir un outil élaborer de façon partagée entre forestiers et chasseurs
  - Avoir une plateforme d'échanges et de partages des données
  - Améliorer les connaissances
  - Centraliser et partager les diagnostics notamment les dégâts
  - Améliorer la prise en compte des dégâts forestiers et chercher des solutions.
  - Identifier les zones pour prévenir ou réduire les problèmes des dégâts de cervidés.
- 
- Répondre à l'article L113-2 du code forestier pour *« établir en concertation avec les CDCFS,...le bilan des dégâts recensés au cours de l'année écoulée,...et établir un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées,... »*.

# Observatoire Territoires-Gibiers

## Objectifs de la présentation

- Informer de l'existence de l'outil, de son contenu et de ces fonctionnalités
- **Faire en sorte que les acteurs locaux se l'approprient**
- Eviter la multiplication des observatoires / en avoir un unique qui doit impliquer tous les acteurs (forestiers, chasseurs, administrations, organismes de recherche,...).
- Améliorer le contenu par l'apport de synthèse sur les niveaux et l'évolution des populations des cervidés, les zones de sensibilité de la forêt en fonction de l'âge et de la nature du peuplement.
- Rester le plus factuel possible et éviter les analyses et les interprétations.
- Ne pas tout miser dans l'observatoire
- Poursuivre et renforcer la concertation et les échanges locaux qui restent les plus pertinents.

# Observatoire Territoires-Gibiers

## Les données présents

Données concernant les dégâts de gibiers



Préparer les CDCFS et les commissions d'attributions de plans de chasse  
Partager l'information avec l'ensemble des partenaires



Fiche de télé-signallements de dégâts de gibier commune à la NA



- Elaborer une carte régionale de zone à enjeux
- Réaliser de bilan de dégâts à l'échelle départementale

Données concernant la localisation des peuplements sensibles



Argumenter les augmentations de plans de chasse  
Permettre aux chasseurs d'orienter leurs actions de chasse



Carte à venir sur l'observatoire de la somme des surfaces en renouvellement par commune via un accès restreint (compte d'utilisateur)



- Elaborer une convention de mise à disposition de données liées aux jeunes peuplements afin de les intégrer dans l'observatoire

Données concernant les plans de chasse (Attribution et Réalisation)



Partager les attributions et les réalisations de plans de chasse



Elaborer une convention de mise à disposition de données liées aux plans de chasse départementaux (attributions et réalisations)



Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission)

Déconnexion [→]

Accueil

Mon compte

Télé-signaliser des dégâts de gibier


Cartographie

Synthèses

Export de données

Aide et Ressources

## Observatoire Territoires - Gibiers

 Télé-signaliser

 Cartographie

 Synthèses

Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission)

Déconnexion [→]

Accueil

Mon compte

Télé-signalier des dégâts de gibier

Cartographie

Synthèses

Export de données

Aide et Ressources

# Observatoire Territoires Gibiers

## Gestion des données

- [Consulter mes coordonnées](#)
- [Consulter mes signalements](#)
- [Gérer mon/mes organisme\(s\) référent\(s\)](#)

Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission) [Déconnexion](#) ↗

[Accueil](#)

**[Mon compte](#)**

[Télé-signaliser des dégâts de gibier](#)

[Cartographie](#)

[Synthèses](#)

[Export de données](#)

[Aide et Ressources](#)

# Observatoire Territoires Gibiers

## Mes coordonnées

- **Nom** : CODECCO
- **Prénom** : Jean-Guillaume
- **Adresse** :
- **Code postal** :
- **Ville** :
- **Mail** : jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr
- **Tél.** : 05 87 79 84 76

[Demande de modification](#)

[<< Retour](#)

- Accueil
- Mon compte
- Télé-signalier des dégâts de gibier
- Cartographie
- Synthèses
- Export de données
- Aide et Ressources

## Observatoire Territoires - Gibiers

- [Visualiser les signalements de dégâts de gibier sur la cartographie](#)
- [Modèle de fiche de télésignalement à télécharger, puis compléter depuis votre ordinateur et à transmettre par mail à votre référent forêt \(CRPF, Expert, ETF, Coopératives ....\) qui pourra l'intégrer sur l'Observatoire.](#)
- [Accès synthèses sur données de télésignalements](#)
- [Saisie télésignalements](#)
- Téléchargement de l'application mobile  Google play

→ *Cliquer pour afficher la liste des contacts*

Afficher

éléments

Rechercher :

N°enregistrement	Date de saisie	Date de relevé terrain	Référent	Organisme	Propriétaire nom	Commune	En attente de finalisation	Date de soumission	Estimation
Aucune donnée disponible dans le tableau									

Précédent

Suivant



Accueil
<b>Mon compte</b>
Télé-signaler des dégâts de gibier
Cartographie
Synthèses
Export de données
Aide et Ressources

# Observatoire Territoires Gibiers

## Gérer mon/mes organisme(s) référent(s)

### Recherche par organisme

- CHAMBRE D'AGRICULTURE
- COOPERATIVE
- CRPF
- EXPERT FORESTIER
- GESTIONNAIRE FORESTIER PROFESSIONNEL
- ONF pour les forêts publiques
- SYNDICAT

### Recherche par agent

Nom de l'agent (veillez à bien respecter l'accentuation "é,è,ê,...") :

### Résultat(s) trouvé(s) :

-- Pas de résultat --

+ Ajouter aux favoris

### Vos organismes référents enregistrés en tant que favoris

Afficher

éléments

Rechercher :

Nom	Adresse	Commune
-----	---------	---------

Aucune donnée disponible dans le tableau

Connecté en tant que : jgcodeco (Représentant des forestiers en commission) [Déconnexion \[->\]](#)

- Accueil
- Mon compte
- Télé-signalier des dégâts de gibier**
- Cartographie
- Synthèses
- Export de données
- Aide et Ressources

## Observatoire Territoires - Gibiers

[Visualiser les signalements de dégâts de gibier sur la cartographie](#)

[Modèle de fiche de télésignalement à télécharger, puis compléter depuis votre ordinateur et à transmettre par mail à votre référent forêt \(CRPF, Expert, ETF, Coopératives ....\) qui pourra l'intégrer sur l'Observatoire.](#)

[Accès synthèses sur données de télésignalements](#)

[Saisie télé-signalements](#)

[Téléchargement de l'application mobile](#)  Google play

→ [Cliquer pour afficher la liste des contacts](#)

Afficher

10

éléments

Rechercher :

N°enregistrement	Date de saisie	Date de relevé terrain	Référent	Organisme	Propriétaire nom	Commune	En attente de finalisation	Date de soumission	Estimation
------------------	----------------	------------------------	----------	-----------	------------------	---------	----------------------------	--------------------	------------

Aucune donnée disponible dans le tableau

Date du télésignalement\* :

N° ENREGISTREMENT GIP :

### IDENTIFICATION DU DECLARANT

Propriétaire\* :

Adresse\* :

Code

Postal\* :

Ville\* :

Tél.\* :

Email :

**Représenté**

**par\* :**

Nom de

l'organisme\* :

Nom de

l'agent\* :

En tant que\* :

Adresse\* :

Code Postal\* :

Ville\* :

Tél\*.. :

Email :

## CARACTERISTIQUES DE LA (DES) PARCELLES

Commune\* :   
Lieu dit :   
Section et n°cadastral\* :   
Surface totale :  ha  
Surface en reboisement\* :  ha

Détenteur du droit de chasse\* :   
Nom du détenteur :   
Chasse :   
Attributaire du plan de chasse\* :   
Propriété clôturée\* :

Parcelle(s) ayant reçu une aide\* :   
N°OSIRIS si dossier(s) subventionné(s) :

## CARACTERISTIQUES DU PEUPELEMENT

Essence principale\* :   
Essence(s) secondaire(s) :   
Année d'installation\* :   
Nombre de plants/ha :

Type de régénération\* :   
Présence d'élément de diversification\* :   
Si oui, en :  Conservation  Constitution  
Commentaires :

Présence de protections\* :   
**Protection du peuplement**  
 Répulsif  Gaines  Piquets  
 Arbres de fer  Protection en plein  
 Autres (Précisez) :   
Taux de protection pour les protections individuelles :  %

### Regarnis suite à un dégat de gibier

En nombre de plants/ha :   
Essence :

## INFORMATIONS SUR LES DEGATS

### Nature des dégâts\* :

- Abroustissement     Ecorçage  
 Frottis                 Piétinement, arrachage  
 Autres

### Origine des dégâts\* :

- Cerf                       Chevreuil  
 Sangliers               Indéterminé  
 Autres

### Estimation des dégâts\* :

Surface inventoriée ou parcourue\* :  ha

Taux de dégâts\* :                              
                                 <20%    20-60%    >60%

Taux précis de dégâts :  %

Répartition des dégâts\* : *concentré / diffus*

Estimation de l'avenir du peuplement\* :

Dégâts constatés lors des années antérieures\* :  - Si oui, depuis l'année

Cette déclaration a fait l'objet d'une saisie\* :  avec  sans    visite de terrain du technicien habilité.

Visite conjointe Chasseur / Forestier : (jj-mm-aaaa)

Observations :

## Protocoles d'estimation du taux de dégâts

(\* données issues du document *fonctionnement plateforme et estimation dégâts* présent sur la plateforme nationale)

- Fiches issues du Guides équilibre forêt gibier -> P. BROSSIER et J. PALLU
- 10 grappes de 10 -> Protocole du département santé des forêts
- Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe (Octobre 2009, Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

# Protocoles d'estimation du taux de dégâts\*

(\*information issue du document *fonctionnement plateforme et estimation dégâts* présent sur la plateforme nationale)

- Guides équilibre forêt gibier -> P. BROSSIER et J. PALLU
- 10 grappes de 10 -> Protocole du département santé des forêts
- Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe (Octobre 2009, Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

# Guides équilibre forêt gibier

## P. BROSSIER et J. PALLU

### COMMENT REMPLIR LA FICHE D'INVENTAIRE SIMPLIFIÉ DE DÉGÂTS DU GRAND GIBIER SUR UNE PARCELLE EN PLANTATION FORESTIÈRE MONO SPÉCIFIQUE

(Périodes les plus favorables à la réalisation des inventaires : mars-avril (résineux) et septembre-octobre (feuillus))

#### Dans un premier temps :

L'opérateur renseigne toutes les données concernant la parcelle à inventorier

#### Dans un deuxième temps :

- Il détermine le taux de sondage qui dépend d'une part de la superficie de la plantation, d'autre part de la densité initiale d'installation. Se reporter au tableau et indiquer le taux retenu.  
Exemple 1 : une peupleraie de 2 hectares aura un taux de sondage de 1/2, soit une ligne sur deux.  
Exemple 2 : une plantation de douglas de 2 hectares réalisée à 1100 tiges à l'hectare aura un taux de sondage de 1/6, soit une ligne sur six.
- Il indique le côté de la parcelle du début de l'inventaire (exemple : nord, ouest, chemin, rivière etc.) Cette indication a pour but de permettre une éventuelle contre-expertise des dégâts signalés.

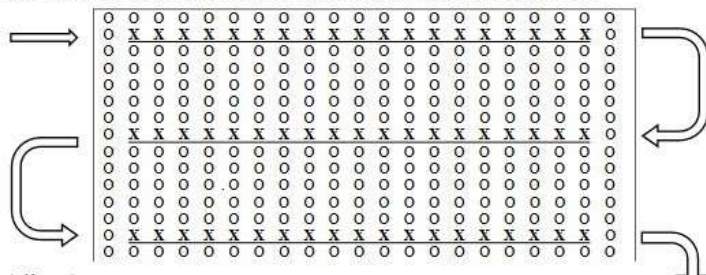
#### Dans un troisième temps :

L'opérateur veille à éliminer systématiquement les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne car ils concentrent souvent les attaques des animaux.

Exemple 1 : peupleraie sondée au 1/2 ; on commence l'inventaire à la 2<sup>ème</sup> ligne. Seront donc examinées les lignes 2, 4, 6, 8, 10...

Exemple 2 : plantation de douglas sondée au 1/6 ; on commence l'inventaire à la 2<sup>ème</sup> ligne du côté de la parcelle d'où l'on est parti. Seront donc examinées les lignes 2, 8, 14, 20...

Suivant le croquis ci-dessous : uniquement les plants matérialisés par la lettre X seront contrôlés



#### Dans un quatrième temps :

Il procède au sondage selon le taux retenu en commençant par exemple à la deuxième ligne. *Pour répondre à un besoin de grande précision, le taux de sondage peut être amélioré, (à préciser) et les différents points de sondage cartographiés.*

Sur chaque ligne sondée, il note :

- Le nombre de plants morts naturellement ou absents (mortalité ou absence extra cynégétique) ;
- Le nombre de plants abrutis, c'est-à-dire ceux dont la pousse terminale a été endommagée par les cervidés ;
- Le nombre de plants frottés (y compris les cassés) ;
- Le nombre de plants écorcés, l'écorce a été consommée (il y a des marques des incisives, dégât spécifique aux cerfs de tout sexe, à ne pas confondre avec les frottis où l'écorce est en lambeaux mais non mangée) ;
- Le nombre de plants arrachés. Les plants arrachés sont l'œuvre des sangliers ;
- Le nombre de plants victime d'autres dégâts (hylobe, gel, débrousailluse...)
- Le nombre de plants indemnes ;
- Le nombre de plants contrôlés vivants est égale au nombre de plants abrutis+frottés+écorcés+arrachés+victimes d'autres dégâts+indemnes.

A noter qu'un plant abrousti et frotté n'est comptabilisé qu'une seule fois au titre des frottés.

#### Dans un cinquième temps :

A l'issue des relevés, l'opérateur calcule les taux de dégâts selon les formules figurant en bas du recto de l'imprimé et il note la répartition des dégâts. Les plants morts ou absents ne doivent pas être pris en compte dans le calcul des dégâts.

#### Dans un sixième temps :

Il renseigne sur les lignes dédiées aux observations différents éléments, comme par exemple : la présence de protections ou de répulsif, le mode de dégagement, l'entretien de la parcelle (présence de chablis), l'équilibre sylvicole, les aménagements forestiers mis en place, la végétation d'accompagnement, le risque lié à la surface de la parcelle, la répétition des dégâts causés, les espèces à l'origine des dégâts, l'organisation de la chasse, les prélèvements et leurs équilibres (si connus), les indices de présence du gibier, le dérangement (randonneurs, vététistes) etc.

Lien internet : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-et-paysages/forets-et-chasse>





# Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe \*

(\*illustration issue du document *fonctionnement plateforme et estimation dégâts* présent sur la plateforme nationale)

## 3.3 INRAe (Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier, Octobre 2009, Jean-Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

Le guide proposé concerne **exclusivement** le diagnostic sylvicole des peuplements traités en **futaie régulière**, que leur régénération soit obtenue par plantation ou par voie naturelle, et peut, dans certains cas, servir également au diagnostic de la futaie irrégulière.

**Télécharger le guide et les fichiers associés :** <https://agriculture.gouv.fr/equilibre-foret-gibier-guide-pratique-devaluation-des-degats-en-milieu-forestier>

Chacun des protocoles comporte une notice décrivant le protocole d'observation, une fiche signalétique de l'unité d'inventaire, un fichier « utilitaire » et des exemples de saisie et de résultat :

- Le protocole « Abrouissement » dans les plantations,
- Le protocole « Abrouissement » dans les régénérations naturelles constituées d'une essence « objectif » prédominante,
- Le protocole « Abrouissement » dans les semis en ligne de pin maritime,
- Le protocole « Écorçage » (peupleraies exclues),
- Le protocole « Écorçage » des plantations de peuplier.

# Les différents types de dégâts



## ABROUTISSEMENT DE SEMIS OU PLANTS

CERVIDES

**Description :** Consommation des jeunes pousses, bourgeons, feuilles. Dégâts ponctuels ou répétés d'années en années.

**Conséquences :** Perte de dominance apicale des semis et plants ; Ralentissement de croissance ; Insuffisance du nombre de tiges d'avenir ; Voire disparition de l'essence la plus appétente.



## FROTTIS OU CASSE

CERVIDES MALES

**Description :** Marquage territorial ; Frayure (fin de croissance des bois, chute des velours).

**Conséquences :** Perte économique de l'arbre par dessèchement d'une partie de la tige ; Mortalité par cassure de la tige.

# Les différents types de dégâts



## ÉCORÇAGE DES JEUNES ARBRES

CERVIDES

**Description :** Consommation de l'écorce de jeunes arbres ou d'arbres à l'écorce lisse.

**Conséquences :** Mauvaise cicatrisation impliquant la pourriture du bois.



## BOUTIS ET VERMILLIS (*RECHERCHE DE VERS*)

SANGLIERS

**Description :** Arrachage des plants ; Consommation, mise à nue des racines.

**Conséquences :** Mortalité, absence de plants sur une partie de la parcelle ; Ralentissement de croissance.

---

Connecté en tant que : jgcodecco (Représentant des forestiers en commission)

Déconnexion [->

Accueil

Mon compte

Télé-signaler des dégâts de gibier

Cartographie

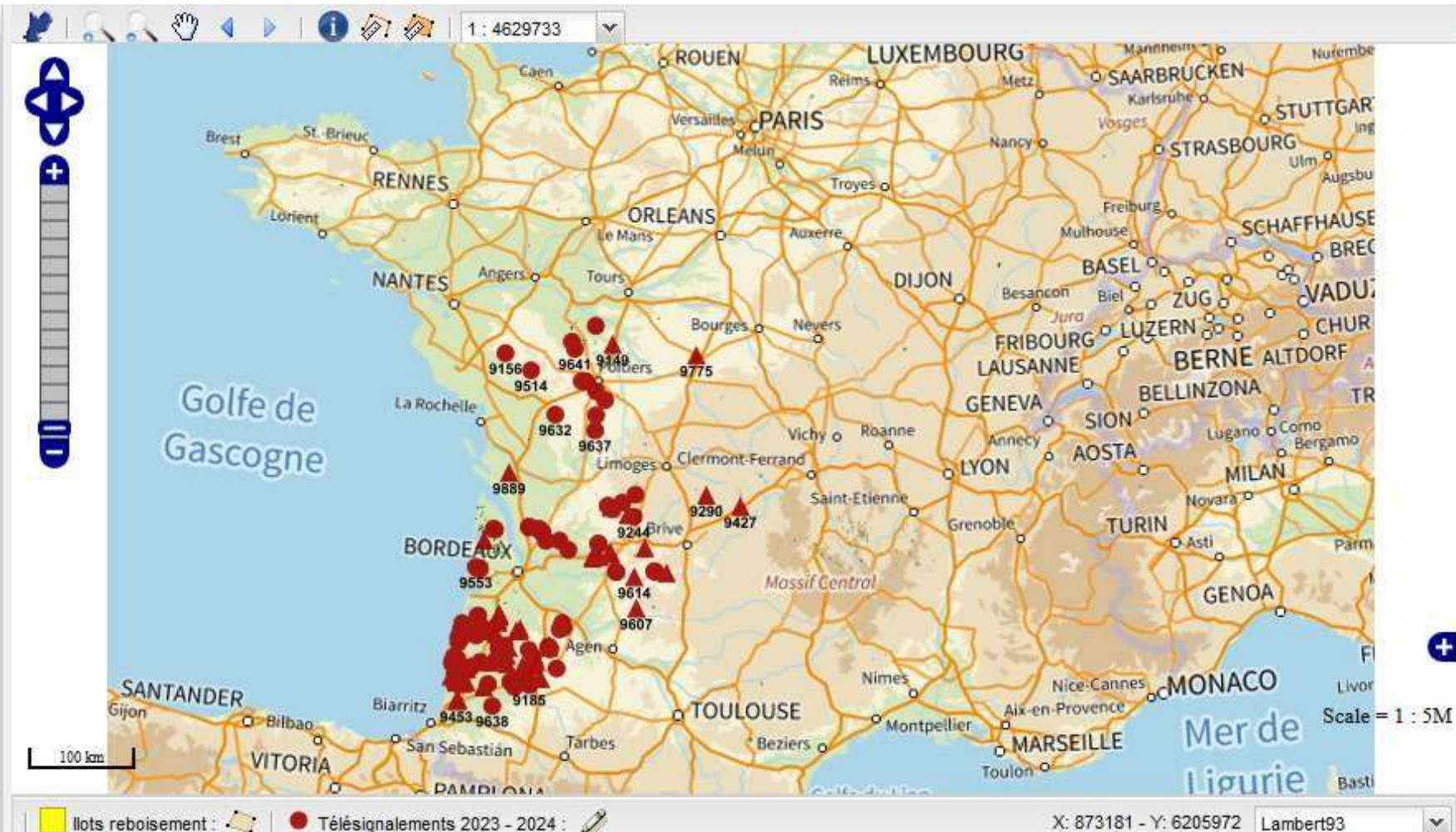
Synthèses

Export de données

Aide et Ressources

# Observatoire Territoires - Gibiers

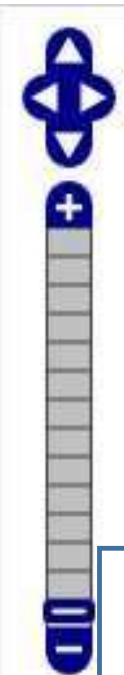
- [Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibiers](#)



### Données / Impression

Liste des couches de données

- Coupes rases 2016-2018
- Coupes rases 2016-2021
- Jeunes peuplements
  - <5
  - 5 < age < 10
  - 10 < age < 20
- Ilots reboisement
  - Prévisionnel
  - Réalisé
- Dégâts de gibiers (année cynégétique)
  - Télésignalements avant 2019
  - Télésignalements 2019 - 2020
  - Télésignalements 2020 - 2021
  - Télésignalements 2021 - 2022
  - Télésignalements 2022 - 2023
  - Télésignalements 2023 - 2024
    - Avec visite terrain
    - Sans visite terrain
- Dégats gibier de l'utilisateur connecté
- Type de dégâts (année cynégétique)
- Taux de dégâts (année cynégétique)



Données jeunes peuplements

Outils de saisie de plantations (prévues ou réalisées) et de télé-signallements

Télé-signallements

Ilots reboisement : | Télé-signallements 2023 - 2024 :

- Coupes rases 2016-2018
- Coupes rases 2016-2021
- Jeunes peuplements
  - <5
  - 5 < age < 10
  - 10 < age < 20
- Ilots reboisement
  - Prévisionnel
  - Réalisé
- Dégâts de gibiers (année cynégétique)
  - Télé-signallements avant 2019
  - Télé-signallements 2019 - 2020
  - Télé-signallements 2020 - 2021
  - Télé-signallements 2021 - 2022
  - Télé-signallements 2022 - 2023
  - Télé-signallements 2023 - 2024
    - Avec visite terrain
    - Sans visite terrain
- Dégats gibier de l'utilisateur connecté
- Type de dégâts (année cynégétique)
- Taux de dégâts (année cynégétique)

# Exemple de valorisation des télé-signallements

Madame, Monsieur le Responsable du territoire de chasse,

Dans le cadre de l'observatoire Territoire Gibier destiné à partager les informations entre les chasseurs et les sylviculteurs, un ou plusieurs télé-signallements de dégâts de cervidés ont été signalés sur votre commune au cours de la saison 2023/2024.

Pour visualiser la zone, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-après puis de zoomer ou dézoomer pour trouver votre commune :

[https://sig.cartogip.fr/gibier\\_consult?extent=BOX\(395021.42723144%206455767.3077504.397021.42723144%206457767.3077504\)](https://sig.cartogip.fr/gibier_consult?extent=BOX(395021.42723144%206455767.3077504.397021.42723144%206457767.3077504))

Si vous détenez le droit de chasse ou de chasser dans et autour de la zone de télé-signallement, nous vous remercions de prendre en considération ce mail en réalisant par exemple une partie de votre plan de chasse dans le secteur en question.

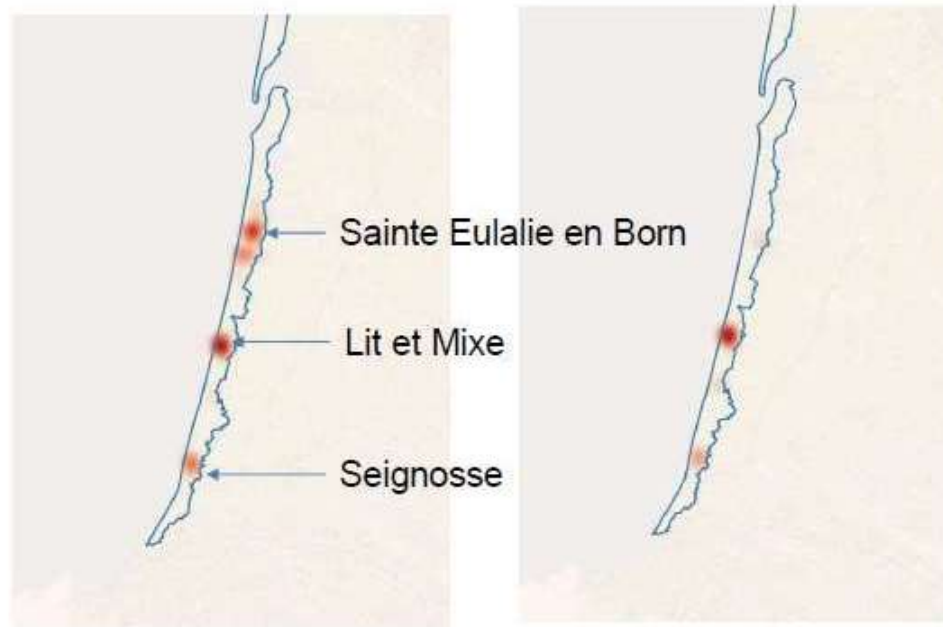
Merci d'avance pour les suites que vous pouvez ou comptez donner afin de maintenir les équilibres sylvo-cynégétiques et d'entretenir de bonnes relations avec les propriétaires forestiers.

Cordialement.

La FDC33

# Exemples de valorisation des télé-signallements

## Proposition de réalisation de cartes



Télé-signallements de dégâts traduits en « îlot de chaleur » par QGIS

Îlots de chaleur pondérés par l'avenir du peuplement

Nécessitant une co-construction départementale



Accueil
Mon compte
Télé-signaler des dégâts de gibier
Cartographie
<b>Synthèses</b>
Export de données
Aide et Ressources

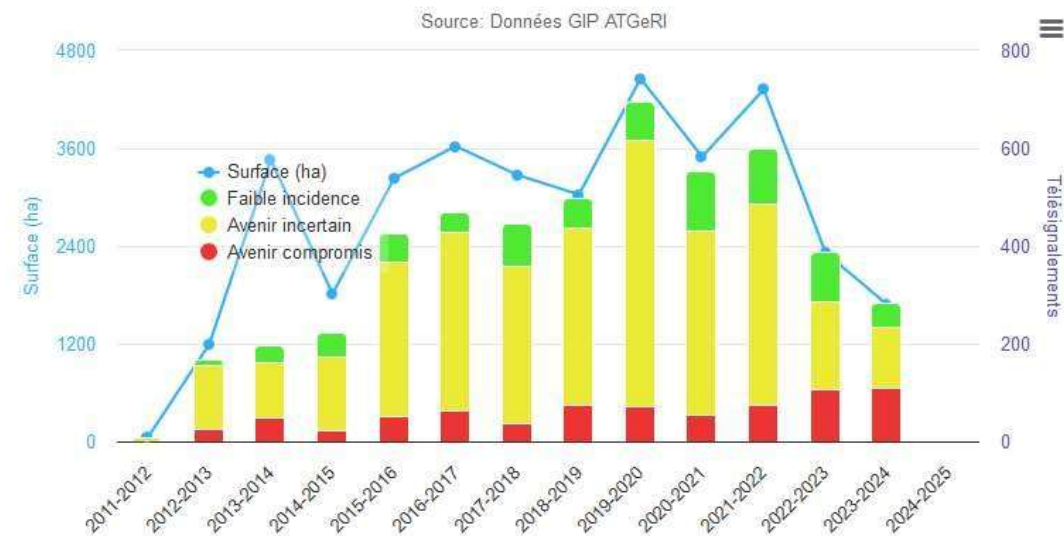
# Observatoire Territoires - Gibiers

## Synthèses

- **TELESIGNALEMENTS DEGATS DE GIBIER**
  - [Nombre surface / an](#)
- **DONNEES CYNEGETIQUE**
  - [Plans de chasse](#)
- **DONNEES JEUNES PEUPLEMENTS**
  - [Répartition par année et par essence](#)

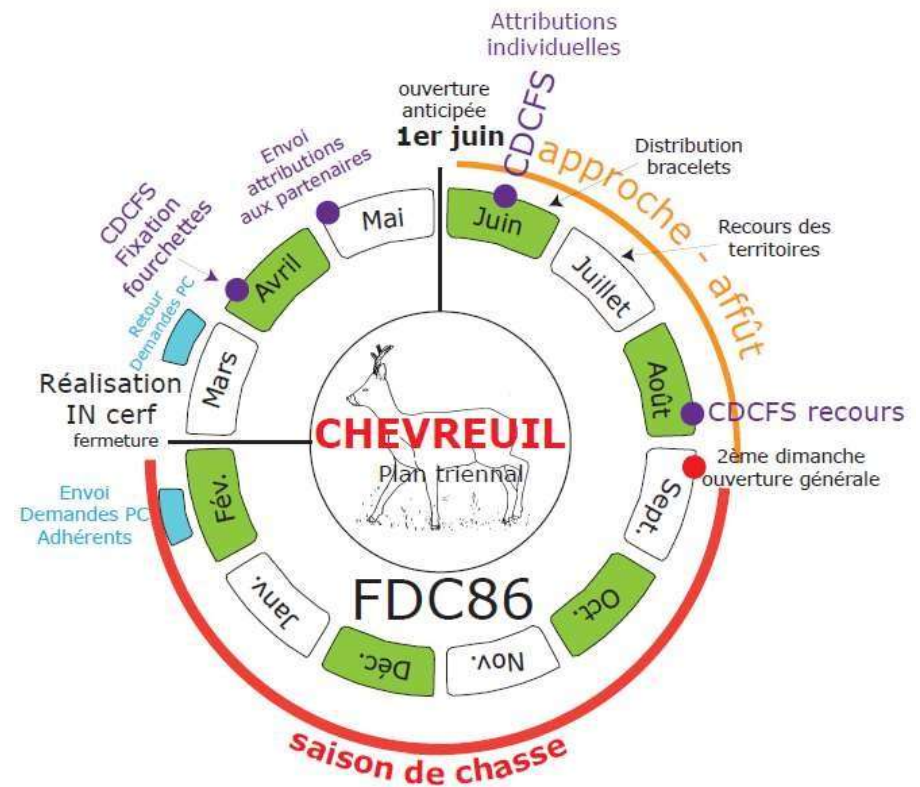
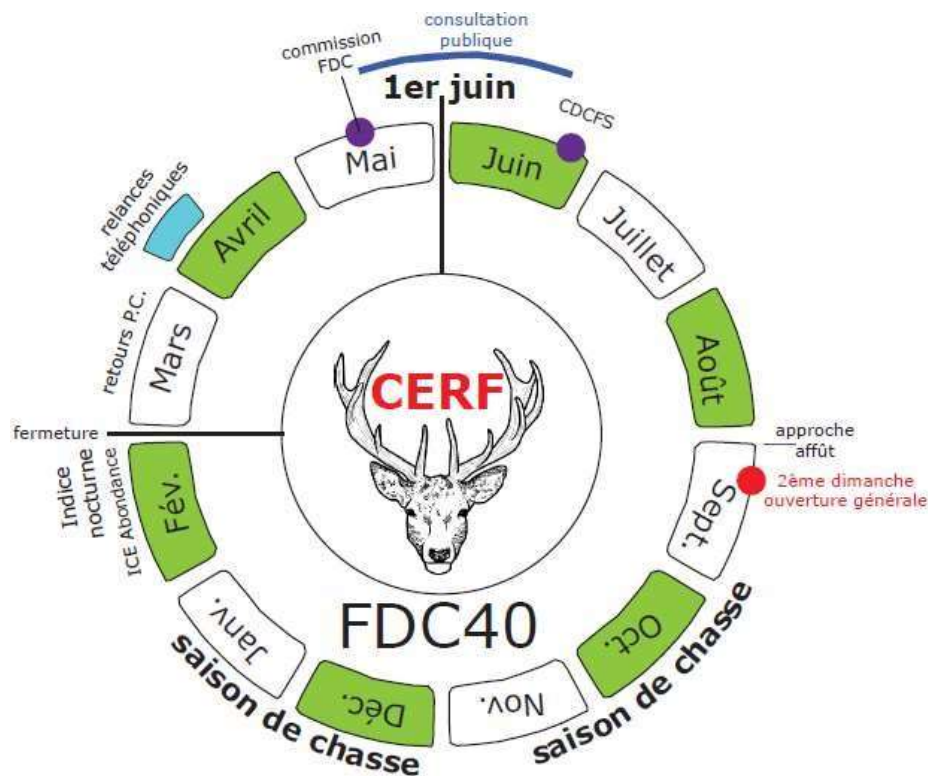
Année	Nombre de télésignalements	Surface inventoriée (ha)
<b>TOTAL</b>	<b>4 979</b>	<b>35 959</b>
avant 2014 (inclus)	595	6 511
2015-2016	427	3 231
2016-2017	470	3 626
2017-2018	447	3 272
2018-2019	500	3 031
2019-2020	697	4 455
2020-2021	553	3 496
2021-2022	598	4 322
2022-2023	385	2 321
2023-2024	304	1 681
2024-2025	0	0

## Statistiques NOUVELLE-AQUITAINE



— Ouverture de l'outil à la Nouvelle Aquitaine en 2015 | Le 25/03/2024

# Frises chronologiques d'élaboration d'un plan de chasse



\* Schémas réalisés par P. Mourguiart - FRC NA

Accueil
Mon compte
Télé-signalier des dégâts de gibier
Cartographie
Synthèses
<b>Export de données</b>
Aide et Ressources

# Observatoire Territoires - Gibiers

## Module d'export des données

- Vos Télésignalements de dégâts de gibier

[Cliquer ICI](#)

- Tous les signalements de dégâts de gibier anonymisés

-- Région --

-- Département --

-- Commune --

**Filtrer sur l'année du signalement :**

Toutes années confondues

[Cliquer ICI](#)

- Plan de chasse

Toutes saisons confondues

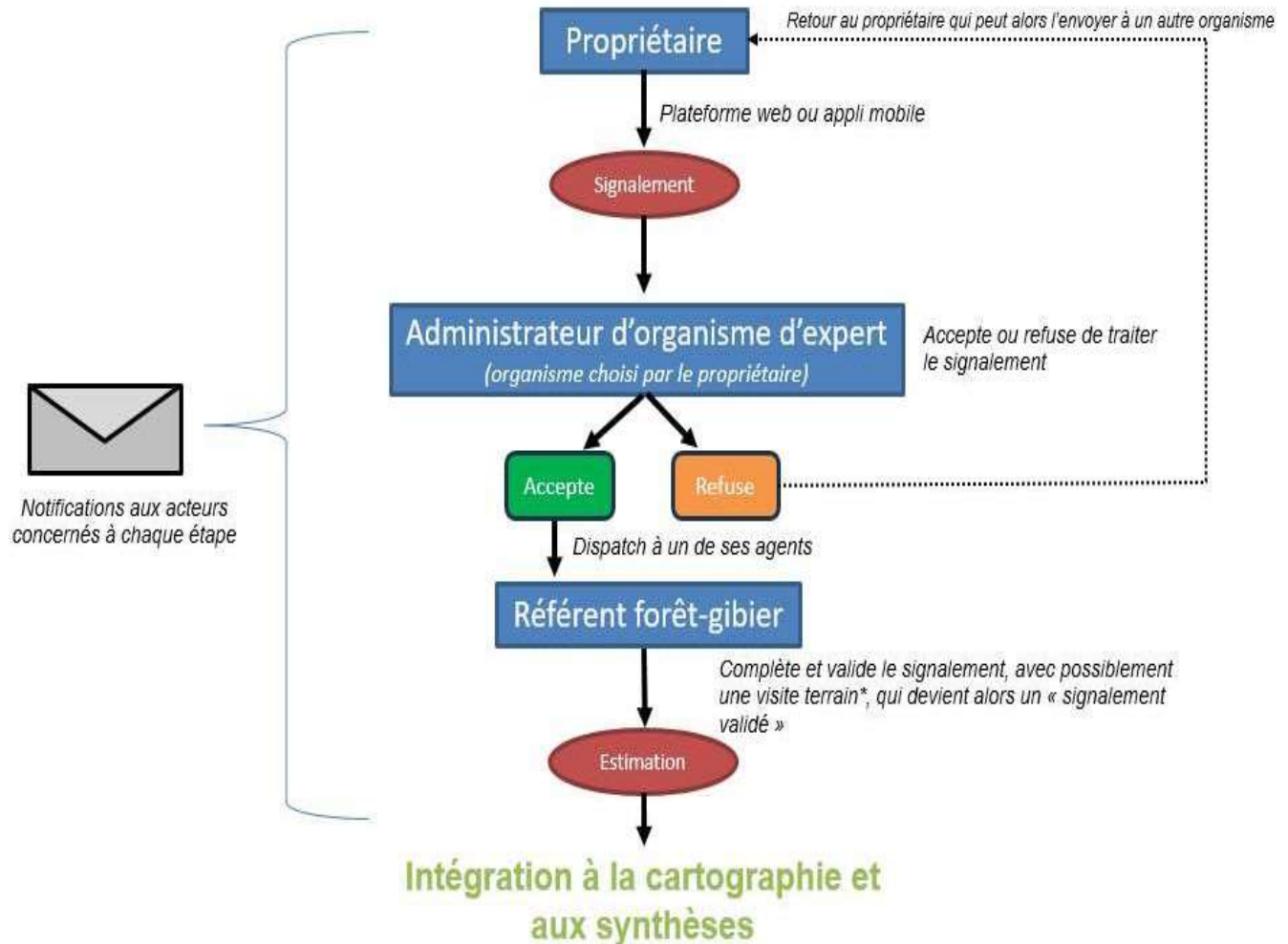
**(Saison de chasse)**

Chevreuil

[Cliquer ICI](#)

# Observatoire Territoires-Gibiers

- Nouveau module de pré-saisie d'un télé-signallement par le propriétaire mis en place depuis l'automne 2023
- Validation du télé-signallement par un référent
- Différenciation des signalements avec visite de terrain et sans visite de terrain à partir de pictogrammes



# Observatoire Territoires-Gibiers

## **Démonstration**

# Merci pour votre attention !

## Des questions ?

- Coordonnées :
  - DRAAF Nouvelle Aquitaine
    - Jean Guillaume CODECCO : chargé de mission équilibre sylvo-cynégétique
      - [jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr)
      - 05 87 79 84 76 / 07 60 97 35 74
  - GIP ATGeRi
    - Guillaume LEQUEUX : gestionnaire de l'application